

TRACTATENBLAD

VAN HET

KONINKRIJK DER NEDERLANDEN

JAARGANG 1957 Nr. 257

A. TITEL

*Handelsovereenkomst tussen het Koninkrijk der Nederlanden
en de Italiaanse Republiek, met bijlagen;
Rome, 7 augustus 1953*

B. TEKST

De Franse tekst van Overeenkomst en bijlagen is in *Trb.* 1953, 95 geplaatst.

G. INWERKINGTREDING

Zie *Trb.* 1953, 95, *Trb.* 1955, 18 en *Trb.* 1957, 35.

H. TOEPASSELIJKVERKLARING

Zie *Trb.* 1953, 95 en *Trb.* 1955, 18.

J. GEGEVENS

Zie *Trb.* 1953, 95, *Trb.* 1955, 18 en *Trb.* 1957, 35.

Op 9 november 1957 zijn te Rome tussen de Nederlandse en de Italiaanse Regering nota's gewisseld tot regeling van het handelsverkeer gedurende het tijdvak 1 juni 1957—31 mei 1958. De tekst van deze nota's luidt als volgt:

Nr. I

AMBASSADE
DES PAYS-BAS
N. 6779

Rome, le 9 novembre 1957

Monsieur l'Ambassadeur,

Par la présente j'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que, étant donné que la validité de l'accord commercial signé à Rome

le 7 août 1953 entre la République Italienne et le Royaume des Pays-Bas ainsi que de toutes ses annexes à l'exception des listes A, B, C et D et des lettres 2, 3, 4 et 6, est prorogée par tacite reconduction jusqu'au 31 mai 1958 inclus, les autorités compétentes néerlandaises m'ont chargé de proposer aux autorités italiennes de reporter „ex novo” pour la période 1er juin 1957—31 mai 1958 les contingents mentionnés aux listes A, B et C approuvées à l'occasion de l'échange des notes ayant eu lieu à Rome le 20 octobre 1956.

En outre mon Gouvernement se permet de souligner que l'application du renouvellement des contingents au Surinam et aux Antilles néerlandaises est soumise à l'approbation de leurs gouvernements respectifs. Cette approbation sera considérée comme tacitement accordée à moins que le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas ne notifie le contraire au Gouvernement de la République Italienne dans les trois mois à partir d'aujourd'hui.

Je saurais gré à Votre Excellence de bien vouloir me faire connaître l'accord des autorités italiennes sur ce qui précède et je saisis cette occasion, Monsieur l'Ambassadeur, pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma haute considération.

(s.) H. N. BOON

Son Excellence

Ambassadeur Attilio Cattani,

Directeur Général des Affaires Economiques,

Ministère des Affaires Etrangères,

Rome.

Nr. II

MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI

n. 42/17589/755

Rome, le 9 novembre 1957

Monsieur l'Ambassadeur,

par lettre en date de ce jour Vous avez bien voulu me communiquer ce qui suit:

(Zoals in nr. I)

J'ai l'honneur de Vous faire savoir que le Gouvernement de la République Italienne est d'accord sur ce qui précède.

Je saisis l'occasion, Monsieur l'Ambassadeur, pour renouveler à
Votre Excellence l'assurance de ma haute considération.

(s.) A. CATTANI

Son Excellence
le Docteur H. N. Boon,
Ambassadeur des Pays-Bas,
Rome.

Uitgegeven de *eenendertigste* december 1957.

De Minister van Buitenlandse Zaken a.i.,
W. DREES.